



L'organisation de la fin de l'année académique dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur) vient d'être adoptée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces mesures élaborées, avec l'avis des acteurs du terrain, sont les suivantes:

- Les établissements doivent informer les étudiants sur les **modalités d'examen** maximum 14 jours avant la date de celui-ci (le 8 mai au plus tard pour toute évaluation organisée avant le 30 juin)
- Pour les **évaluations** organisées **à distance**, l'étudiant doit prévenir son établissement, avant le 14 mai, s'il n'a pas le **matériel adéquat** pour le présenter afin que ce dernier trouve une solution adaptée. Et si l'évaluation a lieu après le 30 juin, l'étudiant dispose de 4 jours ouvrables pour cette notification.
- Les étudiants réguliers au 13 mars 2020, se réinscrivant dans des unités d'enseignement non suivies entièrement durant le confinement, seront **exemptés du droit d'inscription** pour l'année académique 2020-2021.
- Possibilité d'une **évaluation continue** tant dans l'enseignement supérieur que secondaire.
- L'étudiant pourra être **délibéré jusqu'au 31 décembre 2020** afin d'éviter l'allongement de son parcours et l'éventuel décrochage scolaire.
- Une **unité d'enseignement** pourra être allongée **jusqu'au 31 décembre 2020** maximum. Cette mesure est réservée aux unités d'enseignement ne pouvant être évaluées avant la fin de cette année académique et concerne les situations difficiles liées aux stages et épreuves intégrées. Elle sera toutefois décidée en accord avec le conseil des études et les étudiants.
- Les étudiants pourront, exceptionnellement, être **admis** dans une **unité d'enseignement nécessitant une unité d'enseignement pré-requis** non évaluée en raison du confinement. Cette mesure sera d'application **jusqu'au 31 octobre 2020** afin de donner du temps aux établissements pour régulariser la situation.
- Un **délai supplémentaire de 2 mois** sera possible entre la **première** et la **seconde session** de l'épreuve intégrée hors congés scolaires. Allongement également du délai maximum pour l'organisation de la seconde session afin de ne pas postposer d'un an la diplomation.



Infor Jeunes Nouvelles dispositions pour la fin de l'année dans l'enseignement de Promotion sociale

- Les **formations e-learning** et les sessions d'examen seront possible à distance.

Plus d'infos, consultez le communiqué de presse du 7 mai 2020 :

<https://glatigny.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/organisation-de-la-fin-de-lannee-academique-dans-lenseignement-de-promotion-sociale.publicationfull.html>

mais aussi la [Circulaire du 7 mai 2020](#).

Ces diverses dispositions complètent les précédentes, notamment la [Circulaire du 6 mai 2020](#).